

**Association des personnels scientifiques  
des musées de Nouvelle-Aquitaine [APSMNA]**

**Section régionale de l'AGCCPF**

(Association nationale des conservateurs du patrimoine et des professionnels des musées et des autres patrimoines publics de France)



**Rencontre FEMS (adhérents Nouvelle-Aquitaine)-APSMNA – 14 septembre 2022  
Musée André Voulgre, Mussidan**

Présents :

Aurélié JALOUNEIX	Directrice	Musée des tumulus de Bougon	aurelie.jalouneix@deux-sevres.fr	05 49 05 12 13
Candy LADEGAILLERIE	Chargée des collections	Musée des tumulus de Bougon	candy.ladegaillerie@deux-sevres.fr	05 49 05 12 13
Anne-Hélène HOOG	Directrice	Cité de la BD, Angoulême	ahhoog@citebd.org	05 45 38 65 58
Laudine MICHELIN	Responsable scientifique	Musée Labenche, Brive-la-Gaillarde	laudine.michelin@brive.fr	05 55 18 17 70
Pascale HEMERY	Assistante à la conservation, à l'informatisation des collections et aux expositions	Musée Labenche, Brive-la-Gaillarde	pascale.hemery@brive.fr	05 55 18 17 70
Alexandra FORIE	Assistante à la conservation, au récolement et aux expositions	Musée Labenche, Brive-la-Gaillarde	alexandra.forie@brive.fr	05 55 18 17 70
Cécile GAURY	Etudiante	Université Bordeaux Montaigne - Master 2 Régie des oeuvres	gaury.cecile@gmail.com	06 12 43 98 85
Pierre VEYSSEIX	Directeur	CIP Hôtel Lépinat (Crozant) / écomusée Tuilerie de Pouligny	sites.culturels.touristiques@ccpaysduinois.fr	06 84 21 62 39
Estelle DELMAS	Chargée de conservation des collections	Musée Jeanne d'Albret, Orthez	contact@museejeannedalbret.com	05 59 69 14 03
Lucile PIERRET	Régie des collections en charge des acquisitions	MuCEM, Marseille	lucile.pierret@mucem.org	06 02 50 58 01
Céline GARCIA	Chargée des collections	Musée nat. des douanes, Bordeaux	collections@musee-douanes.fr	

**Association des personnels scientifiques  
des musées de Nouvelle-Aquitaine [APSMNA]**

**Section régionale de l'AGCCPF**

(Association nationale des conservateurs du patrimoine et des professionnels des musées et des autres patrimoines publics de France)



Aurélie GUICHEMERRE	Conservatrice	Musée nat. des douanes, Bordeaux	aurelie.guichemerr e@douane.finance s.gouv.fr	
Elsa TILLY	Chargée d'informatisation des collections	Musée d'Aquitaine, Bordeaux	e.tilly@mairie- bordeaux.fr	05 56 01 51 35
Nicolas BEL	Conseiller musées	DRAC Nouvelle- Aquitaine	nicolas.bel@cultur e.gouv.fr	
Ludovic CHASSEIGNE	Responsable	Musée André Voulgre, Mussidan	admin@museevou lgre.fr	05 53 81 23 55
Florence RAGUÉNÈS	Conservatrice	Écomusée de Marquèze, Sabres	f.raguenes@parc- landes-de- gascogne.fr	05 24 73 37 53

**Thème de la rencontre : quels statuts pour quelles collections ? quelles possibilités de tri ?**

- Mot d'accueil de M. Gilles Denesle, président de l'association des amis du musée.
- Présentation par Cécile Gaury, étudiante, Master 2 Régie des œuvres, Université Bordeaux Montaigne, stage réalisé au MuCEM sur le thème de la radiation des biens inscrits à l'inventaire pour cause de destruction. *Voir support de présentation et extrait rapport de stage joints.*
- Présentation par Lucile Pierret, régie des œuvres du MuCEM, en charge des acquisitions sur le thème des radiations dans les collections du MuCEM et de la gestion du matériel d'étude. *Voir support de présentation joint.*
- Tour de table – partage d'expérience, d'interrogations :

Musée Jeanne d'Albret, Orthez, ouvert il y a 30 ans, associatif :

Collection constituée de dons, pas de politique d'acquisition pendant longtemps. Travail mené ces dernières années : choisir quels livres de la bibliothèque (5000 ouvrages) devaient entrer en collection. En plus du PSC, rédaction d'une charte des collections avec fiche très opérationnelle. De ce fait, des ouvrages sont entrés en matériel pédagogique. Estelle Delmas s'interroge sur la pertinence qu'il pourrait y avoir à entrer un objet en collection avec une durée plus ou moins établie car cet objet/oeuvre aurait une durabilité éphémère ? Réponses apportées par le groupe : Le Mucem dans ce cas documente mais n'inscrit pas dans les collections. Des objets en mauvais état sont parfois conservés pour faire de la pédagogie auprès des publics enfants.

Les FRAC ont des procédures en la matière.

Tuilerie de Pouligny et CIP Hôtel Lépinat (Crozant) :

Le CIP Hôtel Lépinat n'avait pas vocation à accueillir d'oeuvres mais les habitants ont quand même donné des fonds d'ateliers. Certaines choses sont transférées aux Archives Départementales (photos, documents) mais le matériel des peintres, voire les œuvres ne peuvent leur être transférés. PSC sur 5 lieux en cours de

**Association des personnels scientifiques  
des musées de Nouvelle-Aquitaine [APSMNA]**

**Section régionale de l'AGCCPF**

(Association nationale des conservateurs du patrimoine et des professionnels des musées et des autres patrimoines publics de France)



rédaction. Refuser ces dons couperait le CIP des réseaux de familles de collectionneurs privés. Pour l'instant la Communauté de Communes entre ces objets dans le domaine public.

Question posée par le groupe : Est-ce qu'un musée national par exemple pourrait être intéressé par le fait d'avoir une antenne dans la Vallée de Crozant ?

La tuilerie existe en tant que site patrimonial depuis 20 ans : conservation des savoir-faire de fabrication et d'usage des objets, ce qui permet d'inscrire le lieu dans une dynamique économique. Partenariat avec fabricants permettant la production de matériaux pour les MH.

Écomusée de Marquèze, ouvert en 1969, Sabres, géré par le PNR des Landes de Gascogne :

Une collection de plus de 40 000 items. Pendant plusieurs décennies, utilisation des objets de collection sur le terrain (activités agricoles, savoir-faire traditionnels). Cela a dégradé les objets qui pour certains ont été détruits volontairement car il n'y avait pas de prise de conscience de tous sur la valeur de ces objets, encore familiers à ce moment-là. Donc comment justifier la radiation d'un bien que l'on présume détruit mais pour lequel on n'a plus aucune trace, ni d'échanges de courriers actant la destruction ? Réponse du groupe : l'objet sera indiqué comme manquant au récolement mais ne pourra être radié.

Questionnement sur le coût de l'expertise menée par un restaurateur ? Réponse du groupe : intérêt à grouper le diagnostic d'un maximum d'objets. La dépense est sans doute subventionnable par la DRAC.

Musée André Voulgre, créé il y a 40 ans, Mussidan :

Pendant longtemps tous les dons étaient acceptés, pas forcément inscrits à l'inventaire. Il y a quelques années, tri procédé avec la conseillère musée d'alors (inventaire/matériel d'étude). Legs du Dr Voulgre inventorié il y a 2 ans en inventaire rétrospectif.

Bibliothèque : 2500 ouvrages. Collections de 5000 objets environ.

Musée Labenche, Brive-la-Gaillarde :

Musée pluridisciplinaire fondé en 1878 par une société savante. Collections estimées à 65 000 objets ou lots d'objets. La moitié des objets ne sont pas inventoriés. Radiations pour destruction du bien et pour inscriptions indues (dictionnaire, matériel de bureau administratif...). Plusieurs centaines, voire milliers d'objets, dont on ignore l'origine, dont on ne peut pas prouver la propriété. Se pose alors la question du devenir de ces biens, pour l'instant inscrits comme "matériel d'études". Les radiations de spécimens naturels détruits ou trop dégradés pour être restaurés (coût de l'intervention disproportionné par rapport à la valeur du bien) ont été réalisées après avis d'un restaurateur, délibération municipale et courrier officiel d'information à l'État (pas de passage en commission d'acquisition) ; mais à chaque radiation, le conseiller musées était prévenu en amont de la démarche en cours.

Nicolas Bel, conseiller musées, DRAC Nouvelle-Aquitaine (ex-Limousin) :

Le récolement a apporté petit à petit des questionnements auxquels des réponses doivent encore être apportées. La radiation pour inscription indue concerne peut-être plus de biens que l'on pense (photocopies, mobilier de bureau, etc.).

Musée des Tumulus de Bougon, départemental, CCE :

**Association des personnels scientifiques  
des musées de Nouvelle-Aquitaine [APSMNA]**

**Section régionale de l'AGCCPF**

(Association nationale des conservateurs du patrimoine et des professionnels des musées et des autres patrimoines publics de France)



Collection fondatrice (vestiges trouvés sur place) et dons reçus ultérieurement. Dons souvent mal renseignés car patrimoine archéologique trouvé par des particuliers (ramassage illégal) pour lesquels les chantiers de fouille ne sont pas indiqués, juste la commune. Donc souvent refusés. Problème aussi de fonds archéologiques inventoriés trop tôt (exemple d'une demande de prélèvement ADN à venir qui va détruire l'échantillon).

Musée d'Aquitaine :

Collections de la Préhistoire au XXIe siècle. 1,5 millions d'objets dont beaucoup d'objets, outils similaires, ou dont les matériaux sont complexes à conserver, ou dont l'intérêt scientifique est aujourd'hui interrogé. Pas

de démarche de radiation menée à ce jour. Quels contours pour l'inscription indue ? Dans la mesure où le récolement, et donc l'évaluation, n'est pas mené uniquement par des chargés de collections, comment repérer les objets susceptibles de répondre à ce type de radiation ? Besoin de sérier et donc de définir des outils pour cela.

Musée national des Douanes, Bordeaux, 37 ans, non musée de France, Ministère des Finances :

Collections issues de versements administratifs de services douaniers, de dons du personnel douanier, d'objets saisis, d'équipement de travail, ... Environ 21 000 objets (collections, dépôts...). Pendant longtemps, acceptation de tous les dons. Première vague de radiation en 2000-2001 de matériel scénographique (fac-similé...), puis radiation de spécimens naturalisés infestés. Fonds de 600 objets en ivoire dont beaucoup d'objets semblables mais selon la Convention de Washington, sur-représentation. Des spécimens ont été radiés et détruits. Les muséums avaient été contactés pour récupérer ces objets mais ils étaient en mauvais état donc aucun musée n'en a voulu. Récemment, des alambics récents qui étaient présents en plusieurs dizaines d'exemplaires ont été radiés pour inscription indue et sur-représentation. La recherche d'un autre propriétaire va être menée. Si personne n'est intéressé, destruction de ces éléments, ce qui est regrettable car il y a de beaux objets, ou vente au Domaine.

Cité de la BD, Angoulême :

Oeuvres perdues, réserves encombrées, quelques œuvres dont la pertinence dans ce fonds pose question mais nombre infime de cas. Environ 18 000 pièces dans les réserves (première collection d'Europe). En ce moment, arrivée d'œuvres par milliers.